BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°53 du 17 décembre 2010

PARTIE PERMANENTE Marine nationale

Texte n°12

ERRATUM

à l'instruction n° 0-50800-2010/DEF/EMM/PIL du 16 novembre 2010 relative au dialogue de commandement au sein de la chaîne organique de la marine nationale.

Du 14 décembre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 0-50800-2010/DEF/EMM/PIL du 16 novembre 2010 relative au dialogue de commandement au sein de la chaîne organique de la marine nationale.

D_{ii}	11	dána	mhra	2010
Dи	14	uece	more	2010

NOR D E F B 1 0 5 2 6 4 4 Z

NORDEFBIUJ2044Z					
Pièce(s) Jointe(s):					
Un appendice.					
Texte modifié :					
Instruction n° 0-50800-2010/DEF/EMM/PIL du 16 novembre 2010 (BOC N° 51 du 3 décembre 2010, texte 12. ; BOEM 113.1, 140.1).					
Référence de publication : BOC N°53 du 17 décembre 2010, texte 12.					

L'instruction n° 0-50800-2010/DEF/EMM/PIL du 16 novembre 2010 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre-deux barres. Pièces jointes.

Au lieu de :

« Deux annexes »;

Lire:

- « Deux annexes et un appendice ».
- 2. Après l'annexe II., ajouter l'appendice II.A. ci-jointe.

APPENDICE II.A. TABLEAU RÉCAPITULATIF À ANNEXER AUX RAPPORTS DE FIN DE COMMANDEMENT.

TABLEAU RÉCAPITULATIF Á ANNEXER AUX RAPPORTS DE FIN DE COMMANDEMENT.

FONCTION (1)	MOTS CLES (2)	ORIGINE (3)	FAIT (4)	ANALYSE (5)	PROPOSITIONS (6)
commander,					
informer,					
protéger,					
soutenir,					
préparer,					
opérer,					
projeter.					

- (1) Fonction: correspond aux 7 fonctions opérationnelles interarmées.
- (2) Mots clés : MCO, entraînement, capacités, personnel, SIC, logistique, renseignement, interopérabilité, etc.
- (3) Origine : autorité émettrice.
- (4) Fait : mention objective et circonstanciée de l'événement relevé (qui, quoi, où, quand, comment) ou du sujet à traiter par l'échelon supérieur.
- (5) Analyse : cause(s) et conséquence(s) déterminées du fait décrit.
- (6) Propositions : mesure(s) corrective(s) prise(s) localement dont on propose la généralisation ou recommandations de mesures à prendre par l'échelon supérieur.